



Intérêts sur somme versée dus

Par **UnPseudo**, le **15/08/2015** à **22:05**

Bonjour,

J'ai eu en 2010 un problème avec ma voiture m'ayant entraîné au tribunal face à une entreprise. Ayant gagné le procès, l'entreprise en question était censée me verser une certaine somme - qu'elle m'a versé. Or, sur le papier du jugement, il est indiqué que la somme en question doit être versée avec en complément les intérêts au taux légal.

Ma question est la suivante : étant donné que l'entreprise n'a pas payé les intérêts sur ladite somme - et je viens de m'en rendre compte aujourd'hui, en 2015 - puis-je encore aujourd'hui exiger lesdits intérêts ?

Merci d'avance pour les réponses que vous pourriez m'apporter.